

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CM du 07 février 2019

Présents : Sophie BARDOT, Jean-Louis BELTRAMINI, Roger CHARPY, Régis GROS, Emmanuel POULET, Guy PREVOST et Francis RIQUE.

Absents excusés : Gérard CAGLINI (pouvoir à Roger CHARPY), Cédric RENARD (pouvoir à Jean-Louis BELTRAMINI) et Patrick REGNIER

Secrétaire de séance : Guy PREVOST

Ne soulevant aucune observation, le procès verbal de la réunion du 22 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1 – Transfert de compétence :

Les Communautés de Communes Serein Armance et du Haut Nivernais ont décidé de reprendre la compétence assainissement non collectif (ANC) à la fédération des Eaux Puisaye Forterre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce transfert de compétence.

2 – Eclairage public :

Le Conseil Municipal décide de terminer la modernisation de l'éclairage public par le remplacement de 16 lampadaires en 2019. Le coût de cette quatrième et dernière tranche s'élève à 12 069 € TTC. La subvention du syndicat départemental d'énergies de l'Yonne est de 5025 € soit 50% du montant HT.

3 – Indemnité du comptable du trésor public :

Cette indemnité facultative couvre le service rendu en matière de conseils comptable, financier et budgétaire tout au long de l'année 2018. M. Bertrand THIBAULT demande une somme de 237 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lui verser la moitié de cette somme soit 118.50€, estimant qu'en ces temps d'austérité budgétaire et de baisse des dotations, l'heure est aux économies.

4 – Occupation du domaine public (RODP) :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la demande de redevance pour l'occupation du sol communal par ses installations téléphoniques à la société Orange.
Le montant total s'élève à 929, 97 €.

5 – Achat de terrains :

Par courrier en date du 02 décembre 2018, Monsieur Denis ROGER nous informe être en possession légale des délégations de l'indivision des terrains AC49, 50 52 et ZE 190 pour lesquels la commune a souhaité se porter acquéreur en octobre 2017 pour un montant de 800€.
En conséquence le Conseil Municipal souhaite que la transaction se finalise avant la fin de l'année 2019 et donne son accord pour que le vendeur bénéficie du droit d'accès et d'exploitation des bois jusqu'au 31 décembre 2019.

6 – Achat d'un écran de projection :

L'association Reliance demande un écran de projection pour la salle des fêtes destiné à l'animation de certaines de ses manifestations. Le Conseil Municipal donne son accord pour cet achat.

7 – Demandes de subvention :

Des subventions de 95 € par élève ont été accordées à 3 organismes de formation professionnelle :

- Le CIFA avec 3 élèves scolarisés : Sacha GIRAULT, Julien GROS et Milène QUERO.
- Le CFA avec 1 élève : Léo GAMBIER
- La MFR (Maison familiale rurale de Champeaux) avec 1 élève : Loan LEBEAU

Toutes les autres demandes sont refusées.

8 – Travaux envisagés en 2019 :

- Réfection des peintures des menuiseries extérieures du bâtiment école/mairie et du cabinet médical.
- Travaux rue de Bagin pour mettre fin à l'inondation de deux propriétés lors de fortes pluies.
- Réfection des allées de circulation dans le cimetière et finition du jardin du souvenir (stèles et plaques pour gravure des noms des personnes dont les cendres sont dispersées)
- Réfection de l'allée et du parking du cimetière.
- Réfection du couloir de circulation entre la mairie/école et l'église à l'enrobé.
- Construction du local communal.
- Réfection de la route depuis le sentier des Naudins jusqu'au hameau du Crot si le budget 2019 le permet. Cette route (VC4) refaite il y a 10 ans est de nouveau en voie de dégradation. Avec cette opération reprend le cycle normal d'entretien d'une voirie communale consistant en des revêtements préventifs devant être fait tous les 10 à 12 ans.

9 – Informations diverses :

- Le Maire informe le conseil que des travaux permettant l'évacuation des eaux pluviales en provenance de la toiture de l'église ont été réalisés place Henri Chamvres par l'Entreprise Michalik pour un montant de 2028 € TTC.

- Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de PLUi a été arrêté le 24 janvier 2019 et sera transmis à la consultation des personnes publiques associées. L'enquête publique avec le commissaire enquêteur aura lieu en Mai 2019, suivi de son rapport en Juin 2019.
Approbation définitive : Octobre 2019 pour application.